

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 avril 2014

A une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 7 avril 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 – Monsieur François Trépanier
 District No 2 – Monsieur Pierre Vachon
 District No 4 -- Mme Claudia Vachon
 District No 5 – Monsieur Claude Duchesne
 District No 6 – Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Claude Duchesne, maire suppléant.

Monsieur Normand Laplante assiste également à cette séance.
 Mme Émilie Roberge district no 3 est absente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude Duchesne, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Claude Duchesne fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SEANCE ORDINAIRE du 3 mars 2014
 - 3.2 SEANCE SPECIALE du 25 mars 2014
4. Dossiers en cours
 - 4.1 _____
 - 4.2 _____
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer
 - 5.2 Adoption du règlement d'emprunt – 13e rue Ouest
 - 5.3 Adoption des états financiers de la Régie intermunicipale Beauce Amiante
 - 5.4 Autorisation congrès ADMQ – Directeur général
 - 5.5 Mandat Dunton Rainville -Dossier Québec-Asbestos
 - a) Entente MRC
 - b) Ministère des Ressources naturelles
 - 5.6 Comité de négociation

6. CORRESPONDANCE

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Travaux 13e rue Ouest & projet d'alimentation en eau :
Acceptation des soumissions
- 7.2 Mandat pour la surveillance des chantiers
 - A) 13^e rue Ouest
 - B) Alimentation en eau potable
- 7.3 TONTE DE PELOUSES- Appel d'offres
- 7.4 Acceptation du rapport annuel de gestion d'eau potable

8. URBANISME

- 8.1 Adoption du règlement 2014-159 (mod. Zonage)
- 8.2 Avis de motion pour amender règ. zonage (secteur rue Principale)

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Acceptation de la grille de tarification estivale
- 9.2 Autorisation congrès AQAIRS – Coordonnateur des loisirs et de la culture
- 9.3 Demande de permis de boisson – Ass. Promo-tourisme (Pièce Des mines et des hommes 2.0)
- 9.4 Nomination François Baril: Responsable « Questions famille »
- 9.5 Renouvellement de la politique familiale

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 11. Prochaine séance
- 12. Levée de la séance

14-04-5989

Il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2014****3.1 ORDINAIRE du 3 mars 2014**

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 3 mars est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

14-04-5960

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 3 février tel que présenté.

ADOPTÉ

3.2 SPÉCIALE du 25 mars 2014

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 25 mars est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

14-04-5991

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par Pierre Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 25 mars tel que présenté.

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

Informations sur :

M. Claude Duchesne informe les gens présent que cinq rencontres de négociation ont eu lieu concernant le renouvellement de la convention collective et que tout se déroule bien. Deux autres dates de négociation sont prévues au calendrier.

M. François Baril nous fait part du projet de jardins collectifs et que des informations additionnelles seront distribuées. Également M. Baril informe la population qu'une nouvelle demande pour le renouvellement de la politique familiale a été déposée.

Mme Claudia Vachon réitère son invitation au gala de boxe ce 26 avril et de la soirée de danse le 10 mai 2014 à l'aréna Mario Lessard.

M. Pierre Vachon informe que les pompiers de la municipalité ont effectués six sorties en mars dont trois à Ste Clothilde.

M. François Trépanier nous informe au sujet de la réfection des toitures de la caserne de pompiers, de l'aréna et de l'hôtel de ville.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer

14-04-5992

CONSIDÉRANT qu'une liste de comptes et de dépenses, datée du 31 mars 2014, a été préparée par le directeur général;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de **410 771.55 \$** incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs de mars 2014 au montant de 359 889.77\$, quelques comptes de 2013 au montant de 2071.95\$ et **48 809.83 \$** pour les prélèvements salaires.

ADOPTÉ

5.2 Adoption du règlement d'emprunt- 13^e rue Ouest

14-04-5993

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-163

DÉCRÉTANT un emprunt de 1 076 000\$ pour les travaux à effectuer sur la
13^{ième} rue ouest

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-163 décrétant un emprunt de 1 076 000\$ et une dépense de 1 076 000\$ pour la réalisation des travaux d'infrastructures de la 13^{ième} rue ouest.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session spéciale du 25 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Trépanier et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 2014-163 soit et est adopté et décrété ce qui suit:

Article 1:

Le Conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour la réalisation de travaux d'infrastructures de la 13^{ième} rue pour le remplacement du service d'aqueduc, des services d'égouts sanitaires, des services d'égouts pluviaux et des travaux de voirie. Le montant total des travaux est estimé à 1 076 000\$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tels que présentés par la Firme W.S.P. Canada Inc., daté du 01 avril 2014 et faisant partie intégrante du présent règlement sous l'annexe « A ».

Article 2:

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 076 000\$ pour les fins du présent règlement.

Article 3:

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme de 1 076 000\$ sur une période de 25 ans.

Article 4:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, la dépense annuelle en capital et intérêt sera absorbée à même le budget annuel de la municipalité.

Article 5:

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6:

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 7:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Kaven Mathieu, maire

Normand Laplante, Dir.gén

Avis de motion donné le : 25 mars 2014

Adopté le : 7 avril 2014

Publication le : 8 avril 2014

5.3 Adoption des états financiers de la Régie intermunicipale Beauce-Amiante

14-04-5994

Il est proposé par Pierre Vachon et résolu unanimement que le Conseil municipal d'East Broughton accepte les états financiers de la Régie Intermunicipale Beauce–Amiante pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2013.

ADOPTÉ

5.4 Autorisation congrès ADMQ – Directeur général

14-04-5995

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Normand Laplante à assister au congrès 2014 de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 11, 12 et 13 juin prochain. Les frais d'inscription s'élèvent à 499\$ plus taxes. Toutes les dépenses inhérentes lui seront remboursées.

ADOPTÉ

5.5 Mandat Dunton Rainville – Dossier Québec Asbestos

14-04-5996

a) Entente MRC

Considérant les dommages subis sur le site de l'ancienne mine Carey en août 2011 à la suite du passage de la tempête Irène, cette mine étant elle-même située sur le territoire de la municipalité;

Considérant les travaux d'urgence effectués sur le site minier à la demande et sous le contrôle des autorités de la MRC des Appalaches dont les coûts se sont élevés à un montant de 2,7 millions de dollars;

Considérant que la MRC réclame à la municipalité la totalité des coûts liés à ces travaux au motif que ceux-ci sont de sa seule responsabilité puisque le site et les travaux ont tous été faits dans les limites de son territoire;

Considérant que la municipalité conteste vigoureusement cette réclamation et refuse de verser le montant réclamé, demandant plutôt la répartition du paiement de cette somme entre toutes les municipalités constituant la MRC des Appalaches, conformément aux règles établies dans la Loi sur la fiscalité municipale;

Considérant la Loi sur les compétences municipales;

Considérant également qu'il s'agit d'un ancien site minier dont l'ancien exploitant n'existe plus et que celui-ci a fait défaut d'entretenir le site après la fin de l'exploitation minière;

Considérant que les travaux ont eu lieu dans le sous-sol du site;

Considérant le silence de la Loi sur les mines, actuelle et passées, quant à la responsabilité des sites miniers laissé à l'abandon par leurs anciens exploitants;

Considérant les règles du Code civil du Québec en matière de propriété du sol et du sous-sol;

Considérant que le site est actuellement la propriété, en 4 parties distinctes de taille inégale, de 4 propriétaires de nature privée, lesquelles contestent toute responsabilité quant à l'entretien du sous-sol du site minier abandonné;

Considérant les avis juridiques obtenus par la municipalité relativement à la réclamation de la MRC des Appalaches et de la question de la responsabilité relative à l'entretien des sites miniers abandonnés par leurs anciens exploitants;

Attendu les règles de la prescription extinctive;

Il est proposé par Pierre Vachon et résolu unanimement que :

La municipalité mandate la firme d'avocats Dunton Rainville sencrl, sous la responsabilité de Me Alexandre Dumas, afin d'entreprendre dans les meilleurs délais les procédures judiciaires appropriées contre la Municipalité régionale de comté des Appalaches afin de faire valoir et reconnaître les droits de la municipalité dans le dossier de la réclamation monétaire pour la sécurisation de l'ancien site minier de la Carey Asbestos à la suite de la tempête du mois d'août 2011 et que le directeur général de la municipalité soit autorisé à donner, en temps opportuns, selon l'évolution du dossier et les directives du conseil, les instructions pertinentes aux procureurs mandatés pour la conduite du dossier.

ADOPTÉ

b) Ministère des Ressources naturelles

14-04-5997

Considérant les dommages subis sur le site de l'ancienne mine Carey en août 2011 à la suite du passage de la tempête Irène, cette mine étant elle-même située sur le territoire de la municipalité;

Considérant les travaux d'urgence effectués sur le site minier à la demande et sous le contrôle des autorités de la MRC des Appalaches dont les coûts se sont élevés à un montant de 2,7 millions de dollars;

Considérant que la MRC réclame à la municipalité la totalité des coûts liés à ces travaux au motif que ceux-ci sont de sa seule responsabilité puisque le site et les travaux ont tous été faits dans les limites de son territoire;

Considérant que la municipalité conteste vigoureusement cette réclamation et refuse de verser le montant réclamé, demandant plutôt la répartition du paiement de cette somme entre toutes les municipalités constituant la MRC des Appalaches, conformément aux règles établies dans la Loi sur la fiscalité municipale;

Considérant la Loi sur les compétences municipales;

Considérant également qu'il s'agit d'un ancien site minier dont l'ancien exploitant n'existe plus et que celui-ci a fait défaut d'entretenir le site après la fin de l'exploitation minière;

Considérant que les travaux ont eu lieu dans le sous-sol du site;

Considérant le silence de la Loi sur les mines, actuelle et passées, quant à la responsabilité des sites miniers laissé à l'abandon par leurs anciens exploitants;

Considérant les règles du Code civil du Québec en matière de propriété du sol et du sous-sol;

Considérant que le site est actuellement la propriété, en 4 parties distinctes de taille inégale, de 4 propriétaires de nature privée, lesquelles contestent toute responsabilité quant à l'entretien du sous-sol du site minier abandonné;

Considérant les avis juridiques obtenus par la municipalité relativement à la réclamation de la MRC des Appalaches et de la question de la responsabilité relative à l'entretien des sites miniers abandonnés par leurs anciens exploitants;

Attendu les règles de la prescription extinctive;

Il est proposé par François Trépanier et résolu unanimement que :

La municipalité mandate la firme d'avocats Dunton Rainville sencl, sous la responsabilité de Me Alexandre Dumas, afin d'entreprendre dans les meilleurs délais les procédures judiciaires appropriées contre le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC afin de faire valoir et reconnaître les droits de la municipalité dans le dossier de la réclamation monétaire pour la sécurisation de l'ancien site minier de la Carey Asbestos à la suite de la tempête du mois d'août 2011 et que le directeur général de la municipalité soit autorisé à donner, en temps opportuns, selon l'évolution du dossier et les directives du conseil, les instructions pertinentes aux procureurs mandatés pour la conduite du dossier.

ADOPTÉ

5.6 Comité de négociation

14-04-5998

Il est proposé par M. François Baril et adopté à l'unanimité des conseillers que M. Pierre Vachon soit désigné pour poursuivre sa participation au comité de négociation de la convention collective jusqu'au prochain conseil municipal.

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Claude Duchesne donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale nous informe que la candidature présentée dans le cadre du prix Hommage bénévolat-Québec n'a pas été retenue.

Le ministre de la Sécurité publique nous envoie un certificat de reconnaissance pour le dévouement lors des incidents de Lac-Mégantic.

Le réseau Biblio nous expédie des certificats de bénévolat pour les personnes oeuvrant depuis plusieurs années comme bénévoles à la bibliothèque.

Le MDDEP rappelle les obligations relatives aux déclarations de prélèvements d'eau qui sont à produire.

Le Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford sollicite notre participation pour leur faire parvenir la liste des événements qui auront lieu sur notre territoire afin qu'ils puissent offrir des services de qualité à la clientèle traumatisée du CSSS.

Le Conseil des Aînés nous fait parvenir un questionnaire à remplir afin de recueillir des informations sur la situation des logements pour les 60 ans et plus.

L'autorisation du MDDEP fut reçue pour le raccordement et l'exploitation d'une installation de captage d'eau souterraine, désignée puits P-8.

Le MAMROT indique que la date limite pour soumettre une candidature au Mérite municipal 2014 est le 9 mai.

Demandes d'aide financière

14-04-5999

- Sur le chemin des artisans sollicite notre participation financière pour assurer le succès de la 16^e édition. Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité qu'un montant de 200\$ soit accordé aux Chemin des Artisans.

14-04-6000

- Le Festival des générations sollicite un appui financier et soumet un plan de visibilité à ce sujet. Il est proposé par Claudia Vachon et résolu unanimement que la municipalité fournisse les équipements de la municipalité comme par les années passés en contre partie d'un plan de visibilité comme présentateur d'activité.

14-04-6001

- La SDE demande une contribution financière pour le Camp d'été en leadership entrepreneurial qui se déroulera du 11 au 15 août 2014. Il est proposé par Claudia Vachon et résolu unanimement d'accorder une somme de \$50.00 pour cette activité.
- L'Association AVC (Accident vasculaire cérébral) sollicite une contribution financière
Leur demande est déclinée

14-04-6002

- Souper bénéfice au profit du cancer : Il est proposé par François Baril et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 120.00\$ afin de contribuer au souper organisé par Mme Mélanie Lessard.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Travaux 13^e rue Ouest et projet d'alimentation en eau : acceptation des appels d'offres

14-04-6003

ATTENDU les appels d'offre lancés par WSP pour des soumissions publiques pour les projets de « Modifications aux systèmes d'alimentation en eau potable » et « Réfection de la 13^e rue Ouest »,

ATTENDU la réception de 11 soumissions ;

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues par WSP Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton accepte la **soumission de Constructions B.M.L pour effectuer les travaux dans les projets « Modifications aux systèmes d'alimentation en eau potable et réfection de la 13^e rue Ouest » et ce, pour un montant de 3 949 301.68\$,** celui-ci étant le plus bas soumissionnaire.

Les autres soumissions reçues étant :

Constructions de l'Amiante	4 075 690.55\$
Entreprises G.N.P	4 076 971.30
Giroux et Lessard Ltée	4 147 830.58
R J Dutil	4 148 737.78
T.G.C Inc	4 288 923.35

Excavations Tourigny	4 343 923.57
Turcotte 1989 Inc.	4 412 554.24
Excavations Lafontaine Inc.	4 441 077.76
Excavations H St-Pierre	4 467 235.38
Allen Ent. Général	4 861 143.00

ADOPTÉ

7.2 Mandat pour la surveillance des chantiers :

A) 13^e rue Ouest

14-04-6004

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité d'accepter la tarification supplémentaire de W.S.P pour effectuer la surveillance partielle des chantiers relatifs aux travaux de la 13^e rue Ouest et ce, pour un montant de 5600\$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

B) Alimentation en eau potable

14-04-6005

CONSIDÉRANT que les honoraires de W.S.P avaient été calculés selon un appel d'offres de janvier 2013;

CONSIDÉRANT que des ajustements doivent être apportés aux honoraires suite aux dépôts des soumissions du 4 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité d'accepter la tarification supplémentaire de W.S.P pour effectuer les plans et devis ainsi que pour la surveillance des chantiers relatifs aux travaux de modifications aux systèmes d'alimentation en eau potable et ce, pour un montant de 59 806\$.

ADOPTÉ

7.3 Tonte de pelouses- Appel d'offres

14-04-6006

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton demande des prix pour effectuer la tonte des parcs municipaux (Terrain de soccer, parc Oasis et parc le Broughtonnais).

Trois options seront demandées, soient un contrat d'une durée de un an, de deux ans ou de trois ans.

Des prix seront demandés à Tonte de pelouses de Beauce, FertiBeauce & Travaux Pamaka et Centre jardin C. Fortin.

L'entrepreneur devra soumettre une preuve d'assurance. La tonte devra être effectuée de façon régulière et le terrain de soccer devra être coupé à une longueur minimum de trois pouces minimum.

ADOPTÉ

7.4 Acceptation du rapport annuel de gestion d'eau potable

14-04-6007

Il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton accepte le rapport annuel de la gestion de l'eau. Le document comportant diverses statistiques est disponible pour consultation au bureau municipal.

ADOPTÉ

8. URBANISME

8.1 Adoption du règlement 2014-159 (mod. Zonage)

14-04-6008

Vu les dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que le Conseil désire amender le règlement de zonage numéro 97-027 afin de permettre les habitations multifamiliales sur les lots 4 545 855, 4 544 373 et 4 544 302 ;

Attendu que pour réaliser cette modification, il y a lieu d'agrandir le secteur de zone mixte Mb 3 et de créer la nouvelle zone résidentielle Rc

Attendu qu'un avis de motion sur ce règlement fut donné le 13 janvier 2014;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 février 2014;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet a été tenue le 26 février et que personne ne s'est présenté;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté le 3 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Baril et résolu unanimement d'ordonné et statué par règlement, que la municipalité d'East Broughton adopte le règlement portant le numéro 2014-159 et ce, afin de modifier le règlement de zonage 97-027 dans le secteur de la rue Chabot. (*Une copie complète du projet est disponible pour consultation au bureau municipal*).

ADOPTÉ

14-04-6009

8.2 Avis de motion & adoption du premier projet de règlement 2014-162 pour amender le règ. de zonage (secteur rue Principale)

Avis de motion est donné par Claudia Vachon que lors d'une séance subséquente, le Conseil municipal adoptera un règlement en vue de modifier le règlement de zonage 97-027 et ce, afin de modifier le secteur de la zone PB1.

14-04-6010

Adoption du premier projet de règlement 2014-162

Vu les dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que le Conseil désire amender le règlement de zonage numéro 97-027 afin de permettre la modification d'usage du presbytère en résidence multifamiliale;

Attendu que pour réaliser cette modification, il y a lieu d'agrandir le secteur de zone mixte MC 8 à même une partie du secteur de zone publique PB 1;

Attendu qu'un avis de motion sur ce règlement fut donné le 7 avril 2014

EN CONSÉQUENCE, il est par François Baril, ordonné et statué par règlement, d'adopter le premier projet de règlement 2014-162.

ADOPTÉ

14-04-6011

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Acceptation de la grille de tarification estivale

ATTENDU la tarification des activités estivales élaborées par le coordonnateur en loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudia Vachon et résolu unanimement que le Conseil municipal accepte le tableau de tarification proposé soient les montants ci-dessous + 85% pour les non-résidents : **Tarifs des résidents :**

Activités	EB (2014)
Soccer	
1er enfant	60,00 \$
2e enfant	40,00 \$
3e enfant et plus	0,00 \$
Terrain de jeux	
Service Or (3 services de garde)	
1er enfant	240,00 \$
2e enfant	185,00 \$
3e enfant et plus	0,00 \$
Service Argent (1 service de garde)	
1er enfant	185,00 \$
2e enfant	140,00 \$
3e enfant et plus	0,00 \$
Service Bronze (Aucun service de garde)	
1er enfant	150,00 \$
2e enfant	130,00 \$
3e enfant et plus	0,00 \$
Natation	
Pré-scolaire Niveaux 1 et 2	45,00 \$
Pré-scolaire Niveaux 3 à 7	55,00 \$
Junior Niveaux 1 à 10	60,00 \$
Aquaforme	60,00 \$
Cours de BMX	75,00 \$
Cardio Plein air	
Cardio poussette	85,00 \$
Cardio express	85,00 \$

9.2 Autorisation congrès AQAIRS – Coordonnateur des loisirs et de la culture

14-04-6012

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le coordonnateur aux loisirs, M. Francis Jacques à assister à la session de perfectionnement de l'AQAIRS qui aura lieu du 25 au 28 mai 2014 au Saguenay. Les frais d'inscription s'élèvent à 395\$ plus taxes. Toutes les dépenses inhérentes lui seront remboursées.

ADOPTÉ

9.3 Demande de permis de boisson- Ass. Promo-Tourisme (Pièce Des Mines et des Hommes 2.0)

14-04-6013

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise l'Association Promo-Toursime à réaliser la pièce de théâtre « Des mines et des hommes 2.0 » à l'été 2014. Cette pièce sera représentée les 23-24 et 30-31 mai ainsi que les 6, 7, 13 & 14 juin 2014, à l'aréna Mario Lessard, 300 rue Pelletier, East Broughton. Une demande de permis de réunion pour cet événement devra être faite à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉ

9.4 Nomination François Baril : Responsable « Questions famille »

14-04-6014

Il est proposé par Pierre Vachon et résolu unanimement d'amender la résolution numéro 13-12-5897 afin d'ajouter la responsabilité suivante à M. François Baril soit :

Responsable des « questions FAMILLE »	François Baril
--	-----------------------

ADOPTÉ

9.5 Renouvellement de la Politique familiale

14-04-6015

**Il est proposé par François Baril et résolu unanimement de déposer une nouvelle demande afin de renouveler la POLITIQUE FAMILIALE de la Municipalité d'East Broughton.
ADOPTÉ**

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions. Diverses questions furent posées, dont entre autres les sujets suivants :

- Article Courrier Frontenac
 - Dossier Mine Québec Asbestos
-

11. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine séance aura lieu le 5 mai 2014 à 19h30.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-04-6016

**Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 8 heures quarante minutes.
ADOPTÉ**

Claude Duchesne, MAIRE suppléant

NORMAND LAPLANTE, Dir. général